



## Fiche 2. LE SRAV

### Les enjeux citoyens du Savoir Rouler à Vélo

Le Savoir Rouler à Vélo a été annoncé dans le cadre du [comité interministériel de sécurité routière 2018](#) (mesure 10 - accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité) et du [Plan Vélo et mobilités actives](#) (mesure 4 - développement d'une culture vélo).

Cette mesure consiste à favoriser à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège.

Le savoir rouler à vélo est piloté par le ministère chargé des sports, en partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère chargé de l'intérieur et le ministère chargé des transports. Les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo et l'éducation à la sécurité routière, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités peuvent intervenir dans la mise en œuvre de cette mesure et contribuer à l'organisation de séances d'apprentissage.

### Mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo

La mise en œuvre du savoir rouler à vélo doit s'inscrire dans tous les temps d'apprentissage de la vie de l'enfant, dans un contexte scolaire, sur le temps périscolaire ou encore dans un cadre ou extra-scolaire (en club, à l'école, au centre de loisirs, etc).

### Le socle commun d'apprentissage

Ce [programme](#) permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir plus autonomes à vélo, de pratiquer une activité physique régulière et de se déplacer de manière écologique et économique. Le volume global minimum nécessaire à l'acquisition des compétences du savoir rouler à vélo est de dix heures. La répartition du volume horaire est à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants.

### Les étapes de validation

La validation du « savoir rouler à vélo » comporte trois étapes :

1. **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner),
2. **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route),
3. **Savoir rouler à vélo** : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

### Le livret pédagogique

Le [livret pédagogique "Savoir Rouler à Vélo"](#) est remis à chaque enfant qui commence la formation du "Savoir Rouler à Vélo". Il permet de suivre, tout au long de sa formation, la progression de l'enfant et l'acquisition des compétences.

### Le système d'attestations

A l'issue du **bloc 3**, chaque enfant qui a réalisé les 3 étapes du "Savoir Rouler à Vélo" se voit remettre par l'intervenant une [attestation](#) qui valide sa participation à la formation.